

Nous constatons avec plaisir, monsieur le président, que certains buts que nous visions depuis longtemps seront atteints. Le montant des pensions sera augmenté considérablement, et nous nous sommes enfin libérés de l'évaluation des ressources à 70 ans. On pourra maintenant toucher la pension dès 65 ans. Je l'ai déjà dit, il a été ardu de franchir ce fossé de 65 à 70 ans. Cela a pris bien du temps. Je demanderais au ministre et à ses collègues d'étudier un amendement à la résolution dont nous sommes saisis, présenté au besoin par le gouvernement et stipulant que la pension soit accordée immédiatement à 65 ans. Ne laissons pas nos gens attendre jusqu'en 1970.

Je conviens avec l'honorable député d'Edmonton-Ouest que l'on devrait nous dire ce que ce régime coûtera. Cependant, lorsque nous obtiendrons ces chiffres—et je présume que nous les obtiendrons avant que ce débat soit terminé—j'espère que le coût de ce programme, ou le coût des pensions versées à tous ceux qui atteignent 65 ans, ne sera pas mis au regard du montant qui est actuellement dépensé en ce qui concerne la sécurité de la vieillesse, mais au regard de celui que le gouvernement était disposé à dépenser en vertu du bill C-136 avant qu'il présente cet amendement. Avant la présentation de cet amendement, par exemple, le bill C-136 prévoyait qu'en 1966, les personnes de 69 ans pourraient toucher, sur demande, une pension de \$70.20 par mois. En vertu du projet de résolution modifié, ces personnes vont toucher une pension de \$75 par mois en 1966.

Je constate une autre différence aux termes de ces dispositions: celui qui accepte cette pension de \$70.20 par mois, devra s'en contenter pendant toute sa vie; ainsi, ce n'est pas tout le monde qui va accepter une pension à ce moment-là, mais je suppose qu'un grand nombre de gens le feront. Cela veut dire que pour la plupart, en vertu de ce régime, le gouvernement n'aura qu'à payer \$4.80 de plus par mois qu'il n'était prêt à payer aux termes du bill C-136 initial. Lorsque ces chiffres nous seront communiqués, j'espère qu'on nous dira combien il en coûterait de plus pour cela qu'il en aurait coûté autrement, au moyen d'une progression échelonnée sur toutes ces années. On pourrait sans doute nous dire combien il en aurait coûté pour réaliser pleinement cet objectif souhaitable dès maintenant au lieu d'attendre en 1970.

Je me réjouis également d'un autre résultat de cette résolution, qui abolit l'idée d'une pension réduite d'après l'âge comme le proposait le premier bill C-136. Je sais que beaucoup de gens avaient trouvé que c'était une bonne idée au début, car cela semblait une façon ingénieuse de commencer à verser

des pensions sans évaluation des ressources à un âge moins avancé. Toutefois, je crois que nous aurions regretté d'avoir donné suite à ce régime en vertu duquel certaines gens auraient commencé à recevoir la pension de sécurité de la vieillesse plus tôt mais auraient reçu leur vie durant des montants moins élevés que ceux qui auraient été versés aux gens qui auraient réussi à attendre jusqu'à 70 ans. Je crois que nous aurions éprouvé de graves difficultés si ce régime avait été mis en vigueur et je doute qu'il aurait pu durer plus de deux ou trois ans. Je suis heureux qu'on lui ait préféré une pension universelle dont le montant est le même qu'on accepte la pension à 70 ans, 69 ans ou, en temps voulu, 65 ans.

Avant le déjeuner, l'honorable représentante fait un vaste tour d'horizon—elle s'en souvient sans doute—signalant que tout cela faisait partie de la proposition globale exposée dans le bill C-136, et qui comprend à la fois le régime de pensions du Canada et une pension universelle. Je conviens avec elle que ces deux éléments doivent être envisagés ensemble. On doit voir ce que les Canadiens à leur retraite retireront des deux régimes. C'est précisément parce qu'il faut envisager ces deux régimes ensemble que les pensions de vieillesse, à mon avis, devraient être versées à l'âge de 65 ans à raison de \$100 par mois. On établirait ainsi un bien meilleur rapport entre la tranche de sécurité de retraite basée sur un taux uniforme et celle fondée sur les gains. Plus on utilise le taux uniforme, plus se trouveront atténués les écarts qui persisteront parmi les pensions payables aux retraités touchant des prestations fondées sur les gains, et ainsi ils toucheront probablement des pensions plus élevées.

L'honorable représentante a parlé des clamours de ceux qui exigent \$100 par mois et elle a dit que c'était quelque chose de récent. J'imagine que tout dépend de la définition et du degré de ce qui est récent, mais elle a donné l'impression que nous avions commencé à réclamer cette mesure pendant l'étude du bill C-136. J'aimerais lui rappeler que déjà le 21 novembre 1963, comme en fait foi la page 5279 du Hansard, j'ai moi-même demandé que l'on augmente la pension de sécurité de la vieillesse afin qu'elle atteigne \$100 par mois au moins au moment du centenaire de notre pays. Depuis, nous avons formulé la même requête à maintes reprises; nous avons demandé que les pensions soient portées à \$100 par mois.

Quand mon collègue de Burnaby-Richmond participera plus tard au débat, comme il se propose de le faire, j'en suis certain, il versera au compte rendu le texte de la motion que lui